



EYZAHUT
en Drôme provençale

REPUBLIQUE FRANCAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DJEULEFIT - Commune d'EYZAHUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 juin 2018
Convocation 5 juin 2018

MAIRIE D'EYZAHUT
04 75 90 16 35

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Membres présents à la séance :

Marc Aubert, Marianne Castelly, Fabienne Simian, Dominique Gourabian, Jacques Lavèroure, Alain Ramousse, Fabienne Simian, Catherine Videau.

Absents : David Lardan, Thomas Pourrot.

Président de séance : Fabienne Simian, Maire.

Secrétaire de séance : Marianne Castelly.

**Objet : Approbation du Schéma Communal
de Défense Extérieure Contre
l'Incendie (SCDECI)**

L'an deux mil dix-huit et le 12 juin à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Vu l'article L2225-1 du C.G.C.T., créé par l'article 77 de la Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 instituant un nouveau pouvoir de police spéciale du maire : la police de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu les articles L2321-1 et L.2321-2 du CGCT, précisant que les dépenses de personnels et de matériels au titre de la DECI sont des dépenses obligatoires pour la commune,

Vu le RDDECI de la Drôme du 23 février 2017,

Vu l'arrêté municipal N° 2017-18 pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu l'avis favorable au schéma communal de défense extérieure contre l'incendie de la commune d'Eyzahut émis par le SDIS 26 le 23 mars 2018,

Le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) est présenté par Madame la maire.

Ce schéma décrit une analyse des risques et donc des besoins et des ressources nécessaires.

Il permet d'établir un programme d'actions permettant à la commune de planifier les travaux d'équipements de la défense incendie sur la base des propositions présentées.

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le SCDECI.

DONNE tout pouvoir à Madame la Maire pour exécuter cette délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication ou notification du
Le Maire,

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

La maire,
Fabienne SIMIAN



Accusé de réception en préfecture
026-212601314-20180612-2018-06-06-DE
Date de téltransmission : 19/06/2018
Date de réception préfecture : 19/06/2018